

**SÉANCE DU MARDI 15 JUILLET 2025 à 18H
SALLE DES FÊTES DE MILHARS**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	28	32

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 juillet, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Alain Guilhabert, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme. Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, M. Jean Philippe, Mme. Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, M. Jean Philippe Gineste, Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Éric Carbonnel, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à M. Pierre Paillas, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Delphine Pinczon du Sel.

Absents et excusés : M. Frédéric Ichard, M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, Mme. Laurence Poillerat, M. Laurent Vours, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

D72-2025 DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Vu** le budget annexe Ordures Ménagères 2025 ;

Considérant, qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires afin d'augmenter la dotation aux amortissements 2025 de 1,50 €, par un transfert de crédits d'un montant équivalent depuis les charges à caractère général, afin de garantir la cohérence des inscriptions budgétaires avec le besoin réel en amortissement. Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux réajustements des comptes du budget annexe du Service OM de la 4C 2025 et d'approuver la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6161 : Multirisques	1.50 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1.50 €	
D 6811 : Dot. amort. immos incorporelles		1.50 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		1.50 €
R 281838 : Autre matériel informatique		1.00 €
R 28188 : Autres immo. corporelles		0.50 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		1.50 €
R 10222 : FCTVA	1.50 €	
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	1.50 €	

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **VALIDE** la Décision modificative n°1 du budget Ordures Ménagères ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Le secrétaire de Séance



Bernard Bouvier

Le Président



Bernard Andrieu

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.